

Chèque énergie : 1 million de nouveaux bénéficiaires passeront-ils leur tour ?

L'accès au chèque énergie ne doit pas simplement être au service de la communication du gouvernement, c'est un enjeu trop sérieux pour les 5,6 millions de ménages qui attendent de le percevoir. Aujourd'hui, nous demandons au gouvernement de mettre en place une procédure claire et simple, permettant à tous les bénéficiaires d'accéder effectivement à cette aide.

La campagne 2024 du chèque énergie a été lancée le 30 mars. La communication ministérielle indique que les bénéficiaires n'auront « **aucune démarche à effectuer, le chèque leur sera envoyé automatiquement** ». Si elle ajoute néanmoins **qu'un dispositif en ligne** va être mis en place d'ici à cet été pour permettre aux ménages de **formuler une réclamation** s'ils n'ont rien reçu, alors qu'ils estiment être éligibles, elle passe totalement sous silence le fait qu'une part prépondérante des ménages modestes devant bénéficier du chèque énergie sera contrainte de passer par ce système, à cause d'un incroyable raté de l'administration.

Les organisations soussignées regrettent vivement que le message délivré au grand public cache la réalité : à savoir l'impasse dans laquelle se trouvent les services fiscaux pour identifier les unités de consommation et de ce fait l'éligibilité au chèque, et son montant. La fin de la taxe d'habitation et du fichier associé en est la cause, et rien n'a été anticipé pour trouver un critère de remplacement malgré les très nombreuses alertes.

La plateforme en ligne devra en réalité enregistrer les demandes de ce million d'ayants-droit potentiels que les services fiscaux ne peuvent identifier, ainsi que de tous les bénéficiaires de la campagne 2023 dont les ressources ont pu diminuer depuis 2022.

Le taux d'usage pour les chèques exceptionnels fioul et bois, qu'il fallait demander en 2022 sur une plateforme en ligne, est très faible. Qu'en sera-t-il pour le chèque énergie, et ses protections associées, si dès à présent on n'explique pas clairement la situation, et qu'on n'incite pas les bénéficiaires potentiels à faire la bonne démarche dès que la plateforme sera ouverte ?

Le Ministre de l'Economie et des Finances, réagissant au communiqué de presse d'alerte des organisations de consommateurs et caritatives, affirmait le 5 février dernier qu'aucun bénéficiaire ne serait exclu du chèque énergie en 2024. Cet engagement avait été réitéré par l'administration dans le cadre des débats du Conseil Supérieur de l'Énergie. Nous demandons au Ministre de confirmer cet engagement et de mettre en place une communication claire, et une procédure simple, pour permettre à tous les bénéficiaires d'accéder à cette aide. La recherche permanente d'économies dans le cadre du budget de l'Etat ne doit pas pénaliser les ménages les plus fragilisés.

Signataires : ADEIC – AFOC – ALLDC – AUE – CFDT - CGL – CLCV – CNAFAL – CNAFC – CNL – Familles de France - FNCCR – FNME CGT - Fondation Abbé Pierre - FO - INDECOSA-CGT – Secours Catholique - UFC-Que Choisir – ULCC - UNAF

Contacts :

Françoise Thiebault (CNAFAL) : 06 80 10 83 64

Jean-Yves Mano (CLCV) : 06 81 99 31 50

Laure Mondet (UNAF) : lmondet@unaf.fr